Niort, le 12 décembre 2019

Monsieur le Président de la CAN,

Mesdames et Messieurs les Maires de la CAN,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.

Nous avons appris par voie de presse que le Département vendait à la Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN) l'ancienne École normale d'institutrices afin d'y accueillir des étudiants de l'Université Catholique de l'Ouest, portant sur l'utilisation de tout ou partie du bien immobilier.

La vente du bâtiment a été officialisée par le conseil départemental en date du 18 novembre 2019. Mais il semblerait qu'elle n'ait pas encore été débattue au sein du conseil communautaire.

Or, nous sommes inquiets sur plusieurs aspects de ce dossier et nous souhaitons partager nos interrogations avec les élus communautaires sur les enjeux de cette décision et leurs conséquences.

1. **Cohérence du développement de l'offre universitaire :**

   Un tel équipement en centre-ville constitue une vraie opportunité de développer une nouvelle offre universitaire.
   Toutefois, ces formations doivent s'inscrire dans un schéma de cohérence global. A ce titre, le courrier de Monsieur Yves JEAN, Président de l'Université de Poitiers, daté du 29 novembre 2019, relayé par la presse, pose clairement les problématiques : une concurrence possible entre des formations déjà proposées à Niort ou à Poitiers par l'Université ou le CNAM ; une absence de concertation sur l'écosystème de l'enseignement supérieur à NIORT, alors que depuis 2012, l'Université de Poitiers a beaucoup contribué au renforcement de ce pôle universitaire (passage de 950 à 1250 étudiants, auxquels il faut ajouter les 400 élèves-infirmiers de l'IFSI).
   Il semble donc que cette initiative n'ait pas fait l'objet d'une concertation suffisante sur un projet de développement cohérent, à moyen et long terme.
   D'ores et déjà des problématiques éthiques et techniques se posent :
   - Comment accueillir dans de bonnes conditions un nombre croissant d'étudiants supplémentaires ?
   - Comment faciliter leur mobilité ?
   - Quels équilibres trouver entre les offres d'enseignement supérieur émanant des secteurs public ou privé ?

   Nous sommes particulièrement sensibles à ce dernier point.

   En favorisant l'arrivée d'établissements supérieurs privés sur son territoire sans maîtrise du développement des offres de formation, la collectivité, de fait, ne freine-t-elle pas le développement de l'enseignement public supérieur ? Ne risque-t-elle pas le développement majoritaire de filières aux coûts d'inscription importants et donc moins accessibles ?

2. **Opération immobilière et financement opaque**

L'opération de vente de l'ensemble immobilier a été engagée par le département sur une plateforme de ventes aux enchères. Cette procédure a-t-elle été interrompue ? Y a-t-il des frais de pénalités ? Si oui, de quel montant ? Au regard des informations dont nous disposons, la CAN aurait acquis le bien pour 1,2 M € alors que d'autres acquéreurs auraient fait une offre supérieure.

Sur la base de quels critères la CAN a-t-elle obtenu le marché ? Y a-t-il des contreparties ? Le Département était-il informé des intentions de la CAN en matière d'enseignement supérieur ?

3. **Engagement financier de la CAN dans cette opération**

La CAN a semble-t-il prévu de louer ce bâtiment à l'Université Catholique de l'Ouest après travaux.

Quels types et quels montants de travaux ? Quelle durée de bail ? Quel montant du loyer ?

Le montage financier de l'opération d'acquisition intégrait-il le projet de réhabilitation et la perspective de la location à l'UCO ?

Ces éléments peuvent-ils être interprétés comme une subvention déguisée ou un financement privilégié à un type particulier d'organisme de formation ?

Dans la mesure où certains d'entre eux sont confessionnels, cette démarche n'est-elle pas en contradiction avec la loi de 1905 ?

Nous vous remercions d'être vigilants sur l'ensemble de ces questions lors des débats communautaires statutaires et d'informer vos concitoyens dans la plus grande transparence.

Dans l'attente de vos réponses, recevez nos sincères salutations.

Les signataires :

Le C.D.A.L (Comité Départemental d'Action Laïque) :
- Les DDEN 79 (Délégués Départementaux de l'Education Nationale)
- La FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)
- La Ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres
- UNSA-Education79

Libre Pensée des Deux-Sèvres
Ligue des Droits de l'Homme Niort-Deux-Sèvres
EELV 79 (Europe Ecologie Les Verts)
Génération.s 79
Le Parti Socialiste – Section de Niort
Place Publique 79
Les Radicaux de Gauche 79